

# LA ROCHE-EN-BRENIL

BULLETIN D'INFORMATIONS // hiver 2023-2024 // n°112

## ÉDITO Joël SOILLY, MAIRE

Chers Rocheloises, Chers Rochelois.

Au nom de la municipalité de La Roche-en-Brenil, j'ai une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittées au cours de l'année passée et pour les personnes souffrantes, atteintes de maladies graves, et qui par conséquent se trouvent déracinées de leur lieu de vie.

Une pensée également pour nos deux centenaires : Paulette RAFAELA et Sidonie FERET.



Au nom de la municipalité de La Roche-en-Brenil, je souhaite aux personnels soignants, à leurs collaborateurs, aux accompagnants toute la force nécessaire afin de les accompagner au mieux tout au long de l'année.

Nous tenons également à remercier l'ensemble du personnel communal, nos médecins, nos pompiers, nos gendarmes qui besognent au quotidien à votre service. Leur tâche est de plus en plus complexe et exigeante mais ils continuent d'œuvrer chaque jour pour nous servir.

Au nom de la municipalité de La Roche-en-Brenil, je renouvelle une nouvelle fois mon soutien à nos grandes entreprises Rocheloises qui emploient à elles seules plus de 220 personnes. Nos artisans, nos commerçants bienfaiteurs, nos agriculteurs qui traversent parfois des périodes compliquées mais qui nous rendent un vrai service en nous fournissant des produits de haute qualité.

Nos remerciements aux nombreuses associations qui œuvrent à l'animation de notre village par les nombreuses manifestations qu'elles organisent, qu'elles soient sous forme de repas, de marche, de vide grenier, de réunions sportives ou culturelles. Merci à tous les présidents et bénévoles pour tout ce temps donné quotidiennement pour faire vivre le village. Sans eux, notre bourg n'aurait pas un tel rayonnement.

Au nom de la municipalité de La Roche-en-Brenil, je tiens aussi à saluer nos enseignantes qui travaillent en étroite collaboration avec la Mairie. Qu'elles soient assurées de tout notre soutien.

Les effectifs de notre école ne cessent de croître et nous devons penser à la réorganisation du groupe scolaire. Nous allons notamment devoir changer le musée PERROTIN de place. Il sera pérennisé et mis en valeur après quelques travaux dans une salle de la maison CHARLOTTE.

Cette nouvelle année nous réserve également une petite révolution. En effet la fibre optique, déployée par notre département de Côte d'Or, est désormais opérationnelle.

Remercions le Président du Département d'en avoir fait une priorité politique et d'avoir donné les moyens budgétaires nécessaires à cette réalisation. Nous l'attendions depuis longtemps et savions que son installation allait être longue. Elle devrait nous permettre une meilleure utilisation du numérique et réduire nos déplacements.

La fibre va aussi favoriser l'installation de nouveaux arrivants qui pourront ainsi faire leur travail à distance et goûter au plaisir quotidien de notre belle campagne, loin de la pollution des grandes métropoles.

Nous pensons également à nos jeunes et suis en mesure de leur annoncer que le City Stade est commencé et qu'il devrait être terminé à l'été prochain. Cela va leur permettre d'avoir accès à plusieurs sports et d'ainsi développer leur esprit d'équipe.

Au nom de la municipalité de La Roche-en-Brenil, je vais aussi évoquer notre future voie verte. Le projet a été validé par l'ensemble des communautés de communes d'Autun à Avallon. Cela permet à la SNCF d'engager la procédure de fermeture administrative des voies ferrées auprès des trois ministères concernés : des Transports, de l'Armée, et de l'Intérieur. Trois années de procédure seront nécessaires pour pouvoir commencer la réalisation de ce grand projet. Je remercie d'ailleurs le Parc du Morvan qui fédère les différents acteurs impliqués dans cette réalisation.

Nous pensons par ailleurs qu'une politique de développement n'est pas cohérente sans maîtrise du foncier. Nous avons donc fait l'acquisition tout au long de cette année de terrain pour notre commune, politique que nous allons poursuivre au cours de l'année à venir.

Ainsi, cette année, la commune a investi dans l'achat de 20 000 m<sup>2</sup> de terrain ; je pense :

- au parking poids lourds dont nous sommes désormais propriétaires. Il va nous permettre de poursuivre notre étude sur la réorganisation de nos commerces ;
- aux terrains achetés dernièrement autour de l'usine JRS et qui suscitent déjà un grand intérêt.

Merci à monsieur RONOT d'avoir accepté de collaborer avec la commune.

Des nouvelles également du chemin de contournement de l'étang du Foulon, à Pothénée, qui va enfin voir le jour : un tracé pour contourner celui-ci, avec l'aide de la Caisse des Dépôts et Consignation est projeté. Le devis a été accepté et signé par la Caisse et les travaux commenceront prochainement.

Par ailleurs, nous souhaitons que tout le monde trouve sa place à la Roche en Brenil. C'est pourquoi nous vous demandons une nouvelle fois de la tolérance, de l'écoute et de la compréhension afin que toutes et tous puissent passer d'agréables moments de vie, en famille et entre voisins.

Pour terminer, j'emprunte quelques mots aux vœux de Jacques BREL : « *je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie d'en réaliser quelques-uns* ».

**Très bonne année 2024 à toutes et à tous et vive la Roche-en-Brenil.**

Joël SOILLY

## JRS Brenil recrute !

L'entreprise JRS Brenil, basée à La Roche-en-Brenil, cherche à recruter.

Déposez votre demande directement sur le site de la société JRS Brenil :

<https://www.jrsfr.com/fr/brenil/carriere.php>

## Pôle médical – CENTRE DE SANTÉ ROCHELOIS, EN PRATIQUE

**Horaires :** lundi au vendredi de 8h00 à 19h30

**Médecins généralistes :** Dr. Agathe DEBRAY / Dr. Estelle LALIGANT

**Coordinatrice CDS :** Camille MOULIN

**Secrétaires médicales :** Emilie VOISENET et Valérie ROCHE

**Prise de rendez-vous** uniquement par téléphone au **03.80.64.92.95**.

Pas de dépassement d'honoraires : vous bénéficiez des tarifs conventionnés à la sécurité sociale en secteur 1 (base du remboursement de la caisse d'assurance maladie) / Tiers payant hors part mutuelle / Pour les patients bénéficiaires de la CMU, AME ou ALD, il n'y a pas d'avance de frais.

### CONSULTATION MÉDICALE

Votre **dossier médical est informatisé et confidentiel**. **Obligation d'apporter votre carte vitale** (ou attestation sécurité sociale) et tous les documents facilitant la constitution de votre dossier médical. Vous pouvez **choisir** le médecin qui vous reçoit comme **médecin traitant**.

### RDV HORS HORAIRES D'OUVERTURE

Prenez rendez-vous au **03.80.64.92.95**, vous serez redirigé vers notre nouvelle plateforme de télésecrétariat et service d'accueil **Vocallz**.

Chaque jour, **8 plages de consultations d'urgence sont disponibles sur RDV**.

### ÉQUIPEMENTS À VOTRE SERVICE

Kits gynécologique, kits de diagnostic, électrocardiogramme 12 pistes, spiromètre, prêt de tensiomètres et oxymètres...

### INFIRMIERE ASALÉE

Notre infirmière *Asalée*, **Mme Manon MERCUZOT** qui vous propose:

une éducation thérapeutique personnalisée en équipe avec votre médecin traitant ;  
de vous approprier votre pathologie pour devenir plus autonome et acteur.

une amélioration de votre prise en charge grâce au dialogue et au suivi régulier.

**Consultations les Mercredis et Vendredis** en accord avec les objectifs d'éducation et d'actions de prévention dans le cadre des ACI (CPAM).



## Conseil d'école du 17 octobre 2023

### Effectifs : bilan de la rentrée

À ce jour, 95 élèves sont inscrits à l'école. La répartition est la suivante :

Classe de Mme ROCHA 30 élèves : 5 TPS 12 PS 13 MS (rentrée des TPS décalée)

Classe de Mme POTEL (Mme MERCUZOT) 22 élèves : 8 GS 14 CP

Classe de Mme GARNIER 20 élèves : 7 CE1 13 CE2

Classe de Mme THIBERT 23 élèves : 14 CM1 9 CM2

Comme chaque année, une campagne de prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024 va avoir lieu début novembre. **La directrice doit donc être informée des naissances ou arrivées sur les communes d'enfants susceptibles de fréquenter l'école de La Roche-en-Brenil.**

### Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Taux de participation : 61,54% (sur 130 inscrits il y a eu 80 votants, 16 bulletins blancs ou nuls, 64 suffrages exprimés). Le taux de participation est en augmentation par rapport à celui de l'année dernière qui était de 57,04 %.

Titulaires	Suppléants
DE OLIVEIRA Thibaut CHOPARD Frédéric DE OLIVEIRA Enora VERSTRAETE Claire	MAILLARD Magaly KERHERVE Emma GAUTHIER Nathalie HENRI Céline

La directrice rappelle que le conseil d'école est consulté et donne son avis sur le fonctionnement de l'école et l'organisation de la communauté scolaire pour l'ensemble des activités qui s'y déroulent. Elle explique qu'une modification a été apportée à la composition du conseil d'école au niveau des représentants des collectivités.

Il comprend :

- Le directeur d'école, Président ;
- Deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné.
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- Les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) chargé de visiter l'école ;
- Inspecteur chargé de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil et le délai de convocation maximal du premier conseil d'école pour sa première séance suite aux élections est un mois.

La directrice explique que le vote par voie électronique est désormais possible. La décision doit être votée en conseil d'école. Elle informe des modalités de ce vote en se référant aux documents explicatifs de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Le conseil d'école vote à l'unanimité le vote exclusivement par correspondance comme les années précédentes.

### Règlement intérieur de l'école : actualisation et vote

Suite aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école, il y a vote du règlement intérieur de l'école pour l'année 2023-2024. La directrice explique que le règlement intérieur a été modifié cette année et énonce aux membres du conseil d'école les modifications afin qu'ils en prennent connaissance.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le règlement intérieur pour l'année 2023-2024. Madame POTEL rappelle que la charte de laïcité est annexée au règlement intérieur comme chaque année.

### Sécurité

Madame POTEL rappelle que le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS-rm) et le plan particulier de mise en sûreté attentat-intrusion (PPMS-ai) ont été mis à jour. Rappel des PPMS (les différentes situations, les déclenchements d'alerte, les alarmes, les lieux de replis).

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a donc eu lieu le 21 septembre. Un exercice d'évacuation en cas d'attentat-intrusion a eu lieu le 10 octobre. Un exercice de confinement en cas de risques majeurs aura lieu avant les vacances d'hiver. En effet, le directeur d'école doit réaliser au moins deux exercices PPMS (le 1er étant obligatoirement un exercice attentat-intrusion) distincts des exercices incendie chaque année (l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver). Un autre exercice d'évacuation en cas d'incendie aura lieu durant l'année. Ces exercices se sont bien déroulés.

L'exercice d'évacuation en cas d'attentat-intrusion a permis de se rendre compte :

- Absence de verrou sur la porte entre le musée Perrotin et la classe de GS-CP
- La haie était bien taillée permettant le passage des élèves vers le VIVAL.

Suite à l'attentat au lycée d'Arras, la vigilance est renforcée dans les établissements scolaires.

## Évaluation de l'école

Cette année, l'école a été identifiée par les services de l'Education Nationale pour bénéficier d'une évaluation. Cette démarche qui s'inscrit dans un cadre national porté par le Conseil d'Évaluation de l'École vise à nous aider à améliorer la qualité des apprentissages des enfants, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Pour cette évaluation, l'école de La Roche en Brenil et l'école de Rouvray sont regroupées. Cette évaluation comporte deux phases complémentaires : une auto-évaluation du 18 septembre au 08 décembre 2023 et une évaluation externe les 29 et 30 janvier 2024. L'auto-évaluation a pour objectif d'analyser l'école dans sa globalité avec une analyse du contexte externe et interne et une analyse des 4 grands domaines d'action :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.
- La vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire.
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école.
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour affiner l'analyse, il est souhaitable de recueillir le plus grand nombre d'éléments émanant de tous les acteurs : élèves, professeurs des écoles, personnels non-enseignants, parents, partenaires dont les collectivités.

Dans un premier temps, les enseignants, les parents, les personnels non enseignant et les élèves ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne du 18 septembre au 2 octobre. Les écoles ont ensuite reçu une synthèse de chaque questionnaire.

Dans un deuxième temps, l'équipe enseignante doit ensuite rédiger un rapport d'auto-évaluation avant le 8 décembre. Pour ce faire, les enseignantes ont complété la partie « Contexte de l'école » en conseil des maîtres. Puis, les collectivités, les représentants de parents d'élèves, les enseignants, les personnels non enseignants ont été sollicités pour participer à des groupes de travail sur les quatre grands domaines d'action. Les synthèses des questionnaires sont étudiées lors de ces groupes de travail.

Deux premiers groupes de travail ont eu lieu le mercredi 11 octobre sur les domaines suivants « les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement » et « la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire ». Deux autres groupes de travail auront lieu le mercredi 8 novembre sur les domaines suivants « les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école » et « l'école dans son environnement institutionnel et partenarial ».

Enfin, les enseignantes feront la synthèse de tous les groupes de travail le mercredi 22 novembre puis enverront le rapport d'auto-évaluation qui sera lu par les évaluateurs externes avant leur visite dans les écoles pour la deuxième phase, l'évaluation externe.

Madame POTEL remercie les différents acteurs pour leur participation et explique qu'il y a eu des retours positifs suite aux premiers groupes de travail.

## Harcèlement scolaire et programme pHARe

Depuis cette rentrée, le programme pHARe est généralisé dans les écoles comme cela a été expliqué lors du dernier conseil d'école du 20 juin 2023. Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Le harcèlement scolaire est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou comportements agressifs. Il peut s'agir de moqueries, brimades, insultes ou humiliations. Ces actes entraînent une dégradation des conditions de vie de la victime, cela peut se manifester par de l'anxiété, de la dépression, la baisse des résultats scolaires.

Dès lors que des signes de harcèlement scolaire sont portés à la connaissance de l'école qu'ils aient été commis ou non dans l'enceinte de l'école, et leur (s) auteur(s) identifiés (s), ils doivent faire l'objet d'une prise en charge à l'aide du protocole de traitement du harcèlement (dispositif pHARe).

En cas de harcèlement, les responsables légaux de la victime doivent prévenir la direction de l'école.

Afin d'améliorer la prise en charge et faciliter le suivi des situations, les jeunes, parents, victimes ou témoins devront être orientés vers la plateforme : Non au harcèlement (numéro vert 3020) pour y déposer une fiche de signalement.

Les référents de la DSDEN recevront alors une alerte, le référent concerné prendra en charge les situations relevant de son secteur géographique

Le programme « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Il est mis en place au sein de l'école et propose une démarche précise de prise en charge. Toutes les enseignantes sont référentes au sein de l'école. Les élèves peuvent ainsi choisir à quelle enseignante parler en fonction de leur affinité.

En ce qui concerne les violences numériques, le numéro national est le 3018. Joignables du lundi au samedi de 9h00 à 20h00, les équipes du 3018 sont « tiers de confiance » des réseaux sociaux. À la demande de la victime, elles peuvent obtenir très rapidement la suppression d'un compte ou un contenu illégal qui lui porterait préjudice. Une information à destination des familles a été transmise.

## Bilan financier de la coopérative scolaire

Solde au 30 septembre 2023 : 954,93 euros

L'équipe enseignante remercie tous les parents ayant fait un don à la coopérative scolaire pour une valeur de 425 euros.

## Projets, sorties pour l'année

**Dessin contre la faim** : l'école a collecté 380€ pour l'association Action contre la faim. L'association remercie tous les enfants pour leurs créations et les familles pour leur générosité.

**Dangers domestiques** : la classe de GS/CP s'est rendue à Saulieu pour une sortie de prévention aux dangers domestiques le vendredi 9 septembre. L'école a fait bus commun avec l'école de Rouvray afin de partager le coût du transport.

À VOTRE ÉCOUTE

**3018**

Élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement. Numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

**Eveil au tennis de table** : intervention initialement prévue le 16 septembre pour les classes de GS/CP et CE1/CE2 est reportée au vendredi 17 mai.

**Octobre rose** : Les élèves ont réalisé des dessins en rose pour afficher au Vival.

**Piscine** : La classe de CM1-CM2 ira à la piscine d'Avallon les mardis et vendredis du 6/02/2023 au 15/03/2023 pour un cycle d'apprentissage de 8 séances. L'école fera bus commun avec l'école de Rouvray afin de partager le coût du transport.

**Cérémonie du 11 novembre** : Lors de la cérémonie, des élèves de la classe de CM1-CM2 liront le nom de soldats disparus comme chaque année.

**Prix des Incorruptibles** : Projet autour de la lecture de livres, auquel participent toutes les classes. Les élèves de chaque classe, après lecture, éliront parmi les livres proposés celui qu'ils auront préféré.

**École et cinéma** : Seule la classe de TPS- PS - MS participe à ce projet cette année. Elle visionnera deux films.

**Spectacle de Noël** : Comme chaque année, la mairie va offrir un spectacle de Noël aux élèves et un livre aux élèves de maternelle. Cette année, ce sera un spectacle d'une comédienne intitulé La couleur des émotions Il aura lieu le jeudi 14 décembre après-midi à la salle des fêtes de La Roche en Brenil.

**Sorties Saulieu** : Les classes de Madame THIBERT et de Madame GARNIER se rendront au COSEC (gymnase), à la bibliothèque municipale et à la Microfolie de Saulieu les jeudis de janvier à février à savoir les jeudis 11 janvier, 18 janvier, 25 janvier, 1er février.

**Projet jardin** : le projet se poursuit avec comme l'année dernière la plantation de bulbes après les vacances de la Toussaint pour avoir des fleurs au printemps. Madame POTEL demande si un récupérateur d'eau pourrait être installé dans la cour afin que les élèves arrosent eux-mêmes et pour l'écologie.

**Élevages** : Madame GARNIER et Madame POTEL envisagent de réaliser des élevages pour les classes de CE1-CE2, CE2-CM1-CM2 et GS-CP. Au retour des vacances de la Toussaint, ce sera une culture de pleurotes. Puis, au retour des vacances de février ce sera un élevage de coccinelles.

**Citadelle de Besançon** : les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 envisagent une sortie à la Citadelle de Besançon en lien avec la venue d'un écrivain ayant écrit un livre sur le thème de la Citadelle de Besançon. L'écrivain animera également un atelier sur la naissance d'un livre et présentera son nouveau livre.

**Intervention sur la santé** : La ligue contre le cancer interviendra sur le thème de la santé.

**Maison du Parc du Morvan** : Madame POTEL et Madame GARNIER envisagent pour leurs classes une sortie à la Maison du Parc

du Morvan, si le budget le permet. La date n'est pas encore déterminée.

**Jeux Olympiques** : Madame GARNIER travaille sur le thème des Jeux Olympiques cette année et aimerait faire venir un athlète olympique ou paralympique à l'école pour échanger avec les élèves.

**Bibracte Alésia** : L'année scolaire 2024-2025, Madame THIBERT envisage une sortie à vélo sur plusieurs jours de Bibracte à Alésia. Pour préparer cette sortie ainsi qu'au savoir rouler, Madame GARNIER va organiser des ateliers à vélo avec un intervenant extérieur pour les élèves de CE et CM. Les enseignantes souhaitent également associer les associations vélos de Saulieu et La Roche en Brenil.

**Collecte de jouets** : Comme il y a deux ans, une collecte de jouets va être organisée à l'école au profit de l'association les Ateliers du cœur d'Arnay le Duc pour les enfants atteints de cancer. Madame CANTALI propose de mettre une affiche dans La Roche en Brenil. Les élèves pourront réaliser cette affiche.

Madame POTEL explique que désormais les sorties dont les horaires comprennent la pause méridienne ou dépassent sur la pause méridienne ne nécessitent plus de demande d'autorisation des familles.

**Point sur le TER (Territoire Éducatif Rural)** : Madame POTEL informe que le budget 2023 a été attribué en septembre 2023. Par conséquent, les différentes demandes de financement faites depuis janvier 2023 n'ont pas abouti. Certaines dépenses réalisées par la coopérative pourraient être remboursées par le TER.

### Comité de parents d'élèves

Il y a eu le vote du bureau et les statuts ont été mis à jour. Le président du comité de parents est toujours Monsieur DE OLIVEIRA Thibaut. Il n'est pas obligatoire que le vice-président soit le directeur de l'école mais Madame POTEL accepte de rester vice-présidente. Monsieur DE OLIVEIRA explique que depuis l'année dernière il y a plus d'investissement des parents.

### Quelques manifestations prévues cette année :

- Boum d'Halloween le 4 novembre
- Vente de sapins de Noël
- Cases pour les dindes
- Marché de Noël : vente des décorations restantes. Le comité de parents réfléchit à un autre format pour les autres années. Il n'y aura plus de vente sur le marché de Noël de La Roche en Brenil.
- Repas organisé le 27 janvier 2024 : tartiflette.
- Organisation d'un carnaval sur le temps scolaire le 13 février 2024.
- Kermesse. La SACEM étant gratuite la semaine avant et la semaine après la fête de la musique, la kermesse aura lieu soit le week-end avant soit le week-end après la fête de la musique. Cette année, la date est fixée au dimanche 23 juin. Un buffet et une buvette sont prévus à l'extérieur de l'école avec peut-être une vente de gâteaux préparés par les parents. Il y aura également un concours de pétanque. Le comité de parents demande à la mairie de prévoir un arrêté pour bloquer la circulation ce jour-là. Il faudra également prévoir un accès aux toilettes de l'école tout en évitant l'accès au reste de l'école en verrouillant les portes.

Pour les tapis de sport, le comité propose de solliciter les commerces de La Roche en Brenil pour le financement.

Monsieur CHOPARD explique que Le Crédit agricole investit dans le local et donne des subventions aux établissements scolaires pour certains projets. Il pourrait subventionner l'achat de matériel pour les écoles comme les tapis de sport. Le comité de parents va se renseigner s'il pourrait en faire la demande.

Pour les problèmes de transport (coût important), les présidents des associations ont rencontré le maire qui va se renseigner pour des subventions départementales. Afin de réduire le coût des transports, dans les années à venir, les enseignantes pensent voir avec les parents pour organiser les déplacements à proximité (Rouvray, Saulieu) afin d'éviter le financement des transports. Ces déplacements devront avoir lieu hors temps scolaire pour un souci d'assurance.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux et l'aménagement des classes réalisés au sein de l'école pendant les vacances scolaires d'été (stores salle



**Tartiflette**  
1 apéritif offert, Salade, Fromage blanc, café, tarte aux pommes

**Le comité des parents d'élèves organise sa 1ère tartiflette !**

*Samedi 27 janvier 2024 à 19h*

**À la salle des Fêtes de La Roche en Brenil**

**Tarif Adulte :**  
(Vin non compris)  
18 €

**Tarif Enfants**  
Entre 12 et 3 ans :  
10 €

**Uniquement sur réservation au 06.78.21.73.52**

Paiement à la réservation, Tarif famille nombreuse  
cdpelarocheenb@gmail.com  
Jusqu'au 15/01/23

**Comité des parents d'élèves de La Roche en Brenil**

de motricité, peinture classe de Madame ROCHA et dortoir, achat de tapis pour la salle de motricité, entretien des carrés de potager, achat d'un jeu de basket ...)

Les enseignantes demandent à la mairie s'il est possible de prévoir dans un futur budget l'achat d'autres tapis de sport pour la salle de motricité.

Madame POTEL demande à la mairie s'il y a du nouveau concernant la rénovation du préau vitré, le city stade et la voie verte pour accéder au stade. Madame CANTALI explique que concernant le city stade, le terrassement a commencé et qu'il se trouve dans le prolongement de la salle des fêtes à l'ombre. Pour la voie verte, c'est en consultation avec le Parc du Morvan. Des questionnaires ont circulé.

Concernant le préau vitré, une nouvelle demande de subvention est en cours. Cela sera voté au prochain conseil municipal. Madame POTEL demande s'il est possible de prévoir une porte un peu plus solide entre le préau vitré et le couloir de l'école car la porte actuelle est abîmée.

Madame POTEL explique que la présence du Musée Perrotin dans l'école pose plusieurs problèmes :

- un problème de sécurité car toute personne allant au musée a accès à l'école par les portes donnant dans la classe de GS-CP et dans le couloir. Madame CANTALI précise qu'un élu accompagne toujours chaque visiteur du musée.

- lors de l'évacuation attentat-intrusion, les élèves traversent le musée et il y a quelques obstacles gênant le passage des élèves.

- C'est une pièce en moins disponible pour l'école. Cette année, l'école en aurait besoin en raison de l'effectif important dans la classe de Madame ROCHA.

En effet, la capacité d'accueil de la salle de sieste n'est pas suffisante pour pouvoir accueillir le nombre d'enfants devant faire la sieste si les TPS viennent l'après-midi. Sachant que l'école ne peut pas refuser la venue d'un TPS l'après-midi si les parents en font la demande. Il va donc falloir déplacer la salle de sieste dans la salle de motricité qui est plus grande. La salle de motricité pourrait être alors le musée Perrotin. Si les élèves font la sieste dans la salle de motricité, les autres classes n'auront plus accès à la salle de motricité pour faire de l'EPS cet hiver. De plus, il faudrait ranger et installer à nouveau les lits chaque jour lors de la séance de motricité des élèves de Madame ROCHA.

Il va falloir prévoir l'achat d'une table, de chaises et de lits supplémentaires ainsi que des porte-manteaux et des bancs pour le couloir.

Des bancs supplémentaires pour la cour de récréation pourraient être prévus pour les enfants dans le cadre du réaménagement de la cour.

## Boom Halloween

La Boum d'Halloween, organisée par le Comité de Parents d'Elèves a eu lieu le 4 Novembre dernier.

Nous tenions à partager avec vous un retour sur cet événement qui a rassemblé de nombreux enfants, parents, proches et enseignants.

Nous saluons l'investissement de tous dans sa préparation comme dans l'intendance le jour J, nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Merci à vous, ainsi qu'à Anne-Laure PASQUET et au groupe du périscolaire pour leurs créations, à Lucille BADAIRE pour les maquillages, à l'Association Hôtel de la Gare pour l'accueil d'un après-midi décorations, à nos partenaires commerciaux et bien sûr à la Mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes. Cette action conjointe nous a offert l'occasion d'un moment festif autour de nos enfants.

Les déguisements hauts en couleurs (et en horreur !) ont pu être admirés lors du défilé puis de l'élection des candidats «Plus Terrifiant», «Mignon» et «Original».



Les ventes réalisées ce jour contribueront au financement de projets scolaires à venir. Nous vous attendons nombreux pour nous réunir lors du prochain événement : La Tartiflette du 27 Janvier 2024 que nous espérons tout aussi convivial. Chaleureusement, Le Comité de Parents d'Elèves.

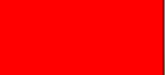


## Collecte des ordures

Le jeudi matin (sortir les poubelles la veille au soir).

**Horaires d'ouverture des déchetteries :**

 La Roche-en-Brenil  
 Saulieu

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h						
Hiver 14h-17h Eté 14h-19h						

### RESSOURCERIE :

La ressourcerie est accessible aux habitants de la Communauté de Communes de Saulieu sur présentation de la vignette d'accès en déchetterie tous les premiers samedis du mois.

### MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR BIODECHETS A LA DECHETTERIE :

A compter de 2024, il est obligatoire pour tout le monde de trier ses biodéchets. L'intercommunalité de Saulieu a installé un composteur BIODECHETS au niveau de la déchetterie de La Roche-en-Brenil.

### INCIVILITÉS



Hors les cas prévus aux articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe (**1500€ maxi**) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit

## État civil 2023 / Décès

Serge Louis CORPET (58 ans), le 20 décembre ; Jean-Marie VIMARD (83 ans), le 25 novembre ; Marcelle LUCE née JOBARD (100 ans), le 21 novembre ; Marie Madeleine Sabine LEGER (99 ans), le 13 novembre Michel PREVOST (95 ans), le 4 septembre.

**État civil 2023 / Naissance :** Malya LARGY, le 6 octobre ; Tyliano CONVERT, le 8 novembre ; Albane BERROU, le 12 décembre.

## À LOUER - MAISON CHARLOTTE



**F5** - Logement n°4, 2 rte de Lyon – 1<sup>e</sup> étage  
Surface habitable 87 m<sup>2</sup> : 4 chambres, séjour, cuisine, 2 SDB, WC + Garage et cave LOYER : 678.62€ (dont 169.37€ de charges)

**F4** - Logement n°4, 4 rue Bellevue  
Surface habitable 96 m<sup>2</sup> : (RDC) cuisine, WC, séjour, salle de douche, cellier, (1<sup>e</sup> étage) 3 chbres, salle de bain, WC + Jardin privatif LOYER : 759.47€ (dont 210.30€ de charges)

Logements communaux donnant droit à APL.

## Conseil Municipal du 27 octobre 2023

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Vie des associations et subventions :** Monsieur le Maire et Monsieur CHOUBLIER ont ou vont rencontrer l'ensemble des responsables associatifs. Un état des lieux des demandes exprimées est en cours de rédaction.

Par ailleurs, il semblerait pertinent de modifier la périodicité de versement des subventions. En effet, la plupart des associations organisent leurs assemblées générales en toute fin d'année civile, voire au début de l'année suivante et ne sont pas toujours en mesure de fournir leurs derniers bilans moral et financier. Jusqu'ici les subventions de l'année N étaient versées fin novembre. Nous avons également été interpellés par la trésorerie, qui peinent à prendre en charge ce type d'opérations en fin d'exercice budgétaire (préparation des comptes de gestion entamée). Il est proposé pour réflexion que le versement des subventions est désormais lieu au mois d'avril.

**Entretien des haies :** M. LESNIEWSKA fait un rappel des obligations de taille et d'élagage. **Les riverains doivent obligatoirement élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux** (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). Les branches et

racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. **Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).**

Sur le territoire de la commune, certains propriétaires respectent ces obligations de taille, d'autres non, et demande même à la commune de faire l'entretien de leur haie. Il est nécessaire que la règle soit la même pour tout le monde. On constate ici encore des comportements inciviques, déjà relevés lors du dernier conseil. Même si la hauteur des arbres et haies n'est pas réglementaire chez la plupart des citoyens, il est ici surtout question d'écrire à 5 ou 6 exploitant agricoles pour les rappeler à l'ordre.

**Location de terrain DE OLIVEIRA (Hameau de Clermont) :** Le terrain pour lequel M. DE OLIVEIRA Claude à fait demande de location n'est pas cadastré. Il s'agit d'une voie qui appartient donc au domaine public. La commune ne peut par conséquent pas en donner location. Un courrier sera envoyé à M. DE OLIVEIRA pour lui faire savoir que la location est impossible mais que la commune est disposée à une entente amiable qui lui permettrait de profiter davantage de sa propriété.

**Voirie :** Les travaux pour l'installation du City Park ont commencé le long du parking de la Salle des Fêtes. La commune a embauché pour 3 moi, en remplacement de M. Philippe BRUCHARD, M. LOURENCO MARCELINO Franky (17h30 par semaine).

**Ecole :** En janvier 2023, 5 enfants rejoindront la classe de Mme ROCHA (TPS) portant l'effectif des TPS-PS à 17 enfants. L'Éducation Nationale précise que l'espace de repos doit être de 2 m<sup>2</sup> par enfant. Proposition est donc faite de déplacer le musée Perrotin dans la salle commune de la Maison Charlotte, afin de pouvoir aménager et utiliser l'espace ainsi libéré comme salle de sieste.

### Délib. n° 2023-29 Restitution de cautions MAISON CHARLOTTE

Vu l'état des lieux de sortie de Mme BOUFFET (constat établi le 30/03/2023) par ORVITIS, n'ayant décelé aucune dégradation.

Le Maire rappelle que le logement occupé par Mme BOUFFET Sabrina, a été libéré le 30 mars 2023. Il convient de restituer la caution de 442 € à Mme BOUFFET Sabrina.

Vu l'état des lieux de sortie de Mme FAVREL née MAGNAN (constat établi le 15/09/2023) par ORVITIS, qui a décelé des dégradations.

Le Maire rappelle que le logement occupé par Mme FAVREL née MAGNAN Sandrine, a été libéré le 15 septembre 2023. A ce jour, Mme FAVREL née MAGNAN est redevable à la commune de la somme de 4 302.31€ (impayés de loyer : 3257,31 €, montant des réparations suite à dégradation : 1045 €).

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité :

- de restituer la caution d'un montant de 442€ à Mme BOUFFET, suite à son départ du logement n°2, 2 route de Lyon,
- de ne pas restituer la caution d'un montant de 549€ à Mme FAVREL née MAGNAN, suite à son départ du logement n°4, 4 rue Bellevue, afin de réduire sa dette envers la commune.

### Délib. n° 2023-30 Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des classes de l'école publique du 1<sup>e</sup> degré est demandée aux communes dont les élèves fréquentent le groupe scolaire de La Roche en Brenil.

À la rentrée 2022, il y avait 95 élèves inscrits à l'école de la Roche en Brenil (école maternelle : 40, école élémentaire : 55). Le coût s'élève à 1 115,04€/élève pour l'année scolaire 2022-2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité** de fixer la participation des communes pour l'année 2022-2023 à 90% du coût réel d'un élève, soit 1003€ par élève.

### Délib. n° 2023-31 : Durées d'amortissement

L'instruction M57 indique que pour les communes de moins de 3500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire (article L2321-2, 28° du CGCT). L'amortissement des immobilisations pour les collectivités de moins de 3 500 habitants est facultatif.

En principe, l'amortissement est **linéaire**. Par *simplification* et sauf volonté contraire de la commune l'annuité d'amortissement est arrondie à l'euro inférieur, la régularisation étant effectuée sur la dernière annuité.

Il n'est pas fait application du prorata temporis, la première annuité d'amortissement est constatée l'année suivant celle du versement de la subvention. Ainsi **les dotations sont en annuités pleines** pendant toute la période d'amortissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité** d'adopter les durées d'amortissements suivantes:

- 5 ans pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, les subventions d'équipement versées, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;

- 25 ans pour les subventions d'équipement versées, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, des projets d'infrastructure d'intérêt national.

**Délib. n° 2023-32 Demande de subventions pour la rénovation du préau du groupe scolaire**

MISE à JOUR de la délibération n°2022-52

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de rénovation du préau du Groupe Scolaire pour un montant estimatif de 30 452.00€HT ;
- De solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine Communal ;
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;
- De préciser que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la commune,
- De s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental ou de l'Etat au titre de ce projet,
- D'attester de la propriété communale du préau du Groupe Scolaire
- De définir le plan de financement suivant :M. PERREAU rappelle que la force du SESAM réside dans la mutualisation et qu'il n'y a pas de répercussion à attendre des gros travaux prévus à Saulieu sur le prix de l'eau.

Aide concernée		Montant éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	30 452.00€	40%	12 180.80€
Conseil Départemental	Sollicitée	30 452.00€	30%	9 135.60€
TOTAL DES AIDES		30 452.00€	70%	21 316.40€
Autofinancement		30 452.00€	30%	9 135.60€

**Délib. n° 2023-33 Appel à projet Voirie Communale Côte d'Or 2024.**

Les travaux concerneront les Hameaux de Romeneau et le Crossaint (chaussée dégradée qui représente un danger pour les usagers de la route au cœur de hameau, inondation de la chaussée par pluies fortes

en amont du passage à niveau). Ils consisteront au rechargement en enrobé de la Grande rue, du passage à niveau (5 grande rue), de la rue du Bas et iront jusqu'à la place de la Croix (portion sud-est) pour Romeneau. La voie qui relie Romeneau au Crossaint sera également rénovée. Est également prévue à Romeneau la création d'une bordure pour gestion des eaux pluviales sur la portion de la Grande rue précédant le passage à niveau, le tout pour un budget global de 72 422.41€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité** - D'APPROUVER la réalisation, en 2024, des travaux de voirie communale précités ; - De SOLLICITER le concours du Département selon les modalités suivantes :

Aide concernée		Montant éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Département	Sollicitée	72 422.41€	30%	21 726.72€
<b>Total des aides</b>				21 726.72€
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>				50 695.69€

**Délib. n° 2023-34 Acquisition de biens sans maître.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité**

- D'approuver l'acquisition des **propriétés de M. BOTTE Pierre à Boulois** (Bâtiment (ancienne école) - parcelle AO 75, parcelles attenantes : AO 77, AO 78 et parcelles de bois – Champs de la Forêt Ronde : P63, P64, P65, P66, P67, P74, P75, P76, P77) ;
- D'approuver l'acquisition des **propriétés de M. JACQ Yves à La Roche-en-Brenil (7 route de Paris)** :Bâtiment– parcelle AH 32 et parcelles attenantes : AH 32.

**Délib. n° 2023-35 SICECO Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté**

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7, le Code général des collectivités territoriales, le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5, la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN), ci-jointe en annexe,

**CONSIDÉRANT** que la COMMUNE DE LA ROCHE-EN-BRENIL est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°2019-70 du Conseil Municipal du 20 décembre 2019 ; que le groupement de commandes dont la COMMUNE DE LA ROCHE-EN-BRENIL est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité ; qu'il est dans l'intérêt de la COMMUNE DE LA ROCHE-EN-BRENIL d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité :** D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération, D'autoriser l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement et le Maire à engager les dépenses nécessaires, inscrites au budget, à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Côte d'Or pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune dans le cadre de la convention constitutive.

#### **Délib. n° 2023-36 Mise en place du CFU**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU) pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2023.

Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Il a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; améliorer la qualité des comptes ; simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques ont retenu la candidature de la commune pour la reddition des comptes 2023.

Durant l'expérimentation, un CFU sera produit pour le budget principal de la collectivité.

En effet, la loi a limité le champ de l'expérimentation aux collectivités territoriales (définis à l'article L. 5111-1 du CGCT), le budget du CCAS est donc exclus (établissements publics situés hors du champ de l'expérimentation).

La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature d'une convention avec l'Etat ci-annexée à la présente délibération. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions de mise en place et de son suivi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité :**

- d'adopter les termes de la convention pour l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de 2023 ;

- d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. PERREAU a été interpellé sur l'exemplarité en matière d'économies d'énergie de la commune : actuellement le CDS, la Maison Charlotte et la Mairie restent allumés toute la nuit. M. le Maire s'engage à se renseigner et à faire des efforts.

M. le Maire évoque sa rencontre avec le Ministre de l'Ecologie à Pouilly le 19 octobre dernier. L'objectif de cette entrevue était d'évoquer les problèmes que rencontrent les usines de l'Ecopôle Bois, empêchées de

travailler par l'acharnement de la DREAL quant à de soi-disant nuisances sonores. L'ensemble des élus du territoire a été interpellé ; M. le Sénateur Alain Houpert a écrit au Préfet. A ce jour les amendes sont suspendues et une réunion en présence de l'ensemble des acteurs concernées aura lieu sous peu.

M. PERREAU invite à vérifier les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Saulieu ; normalement les plus petites communes ne devraient pas pouvoir être représentée par un suppléant.

Mme CANTALI évoque le succès de l'édition 2023 d'octobre rose. Les différents acteurs associatifs et commerçants ont répondu à l'appel. Les chiffres définitifs seront donnés en novembre.

M. CHOUBLIER salue le réel dynamisme des associations rochelaises et les remercie.

## **Conseil du 8 décembre 2023**

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **Colis de Noël des Aînés**

Les colis ont été préparés vendredi 8 décembre après-midi. Les conseillers présents sont invités à les récupérer dès maintenant. Il y a cette année 138 bénéficiaires. Le coût exact des colis sera rapporté une fois l'ensemble des factures reçues, il devrait – comme les années précédentes – être compris entre 35€ et 45€.

#### **Octobre Rose 2023**

Mme Christelle CANTALI donne lecture du texte présenté lors de la remise de chèque qui a eu lieu à Saulieu le 4 novembre :

« Comme vous le savez, chaque année, durant le mois d'octobre, la France organise différents événements pour sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein ; Saulieu et La Roche en Brenil tentent toujours de mobiliser plus de monde pour récolter de l'argent pour la Ligue contre le Cancer.

Aujourd'hui, au nom de la mairie de La Roche-en-Brenil, j'aimerais remercier l'engagement des associations, des commerçants, des entreprises, des pharmaciens, des administrés des communes de La Roche en Brenil et de Saulieu qui se sont encore beaucoup investis en 2023 :

Concernant LA ROCHE EN BRENIL, la mairie remercie :

L'Association « Vélo Morvan Nature », son Président David TESSIEAU, son épouse Christelle, leur fils Théo, Raphaël VACLIN et tous leurs bénévoles qui ont organisé deux marches et un circuit VTT ainsi que Mr FERRERO Vincent, gérant du Bi1 à Saulieu qui a offert le ravitaillement aux participants de cette journée, Delphine SIMONOT pour la gestion du ravitaillement et Mr Didier PASQUET qui nous a reçu sur sa commune lors de la marche ;

Nos commerçants et leur clientèle : Muriel Martin de la Boucherie DESSERTAU, Jean-Luc Brenot de la Marbrerie BRENOT, Marine et Christophe Carré du Restaurant « La GRANGE ROCHELOISE », Damien BRUILLOT de la Pizzeria « SOLE MIO », Karine HERNANDEZ du Salon de coiffure « LES CHEVEUX D'ANGE », Véronique MEULNET Fleuriste « AUX FLEURS DU MORVAN », Xavier et Marie POISOT de la Boulangerie POISOT, Adeline MASSON de la Supérette VIVAL qui ont déposé des grilles de tombola dans leurs commerces, décoré et fait peindre leur vitrine par Magali BARD ainsi que les écoliers de notre école qui ont fait des dessins pour décorer la vitrine du Vival et ce, depuis plusieurs années ;

Les associations « Les Vieilles Soupapes », « La Roche en Fête » pour leur généreux don et « Le Club de l'Amitié » pour leur généreux don et la vente de leurs créations de nounours en laine, l'association Hôtel de la Gare et son « Bistrot Tricot » pour la vente de leurs créations le jour de la marche à Molphey et en mairie ;

Mme MEULNET Véronique pour la vente de plantes roses ;

Mme MARTIN Muriel pour la vente de produits en charcuterie ;

Mlle Lola CANTALI qui a effectué des massages et soins esthétiques et Sandra LALLEMAND, micro-ostéopathe qui a prêté gracieusement son cabinet pour ces soins ; les pharmaciens Sarah BOUTEILLER et Guillaume LANCE qui ont donné des échantillons et des dépliants que Lola a offert aux clients qui ont effectué des massages ;

L'entreprise MIKIKI Créations pour son don de t-shirts à l'effigie d'« Octobre Rose » aux bénévoles le jour de la marche ;



Tous les donateurs qui sont de plus en plus nombreux ;

Monsieur Patrick DOYEN, Président de l'Office Municipal des Sports du Saulieu qui a la charge et la responsabilité de récupérer la totalité des gains des 2 communes ;

Et enfin tous les bénévoles et élus qui ont fourni d'énormes efforts pour la réussite d'octobre rose 2023 et en particulier Maxime CHOUBLIER, mon collègue adjoint à la mairie de la Roche ; Elodie MAZILLY et Marie-Claire GENOTTE, adjointe et déléguée de la mairie de Saulieu avec qui j'ai toujours un très grand plaisir à œuvrer pour le succès de cette belle action.

**Grâce à tous les dons et actions sur la commune de La Roche en Brenil, nous avons récolté la somme de 2 377€ pour la ligue contre le Cancer.**

Enfin je tiens à remercier personnellement Mme RABIER Véronique, Directrice du Comité de Côte-d'Or et tous les membres de ce Comité qui travaillent chaque jour sans relâche à la réussite d'octobre rose. »

Il a été proposé qu'une association rochelaise se charge de la coordination et de la récolte des gains pour l'édition 2024. Le président de l'association « Vélo Morvan Nature » a répondu positivement.

### **Téléthon 2023**

La commune a organisé son évènement avec une semaine d'avance par rapport à la campagne nationale. Cette année encore les associations et les invités ont été au rendez-vous. La remise des dons aura lieu le 22 décembre ; le montant actuel des dons s'élève à 1 799€..

### **Groupe scolaire de la Roche en Brenil**

\* Mise à jour du diagnostic amiante : la présence d'amiante a été constatée sous les dalles dans toutes les classes de l'ancienne école. La municipalité va étudier l'éventualité de travaux, pour autant le repérage de l'APAVE a seulement mis en évidence la présence de matériaux et produits nécessitant une évaluation périodique.

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate. Il convient de :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;  
b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

\* Organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours) : lors d'un conseil d'école exceptionnel en date du 24 novembre, il a été décidé de reconduire l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

\* Bilan du sondage pour les horaires du périscolaire : malgré le peu de réponses

reçues au sondage, on constate que la plage horaire du vendredi soir est peu fréquentée. Ainsi, à la demande de plusieurs parents il est proposé d'accueillir les enfants plus tôt le matin soit 7h15 (ce qui remplacera l'heure de présence de Mme PASQUET le vendredi soir). Le Conseil approuve ces modifications, à savoir : suppression de l'accueil périscolaire du vendredi soir et accueil dès 7h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins.

M. DE OLIVEIRA demande à ce que des solutions soient trouvées avant les grandes chaleurs pour les 2 classes se trouvant au premier étage. Plusieurs options sont envisagées : le transfert de la bibliothèque à l'étage, le déplacement du Musée Perrotin, l'installation de climatiseurs... Les enseignantes et les élues se réuniront au printemps pour décider de la solution la plus pertinente.

### **Finalisation de la vente RONOT**

La signature de l'acte de vente a eu lieu le samedi 23 décembre à 10h (parcelle AE 119, ancien parking PL). Nous remercions M. RONOT pour cette vente qui permettra de débiter le projet des Comices Rochelois.

### **Délib. n° 2023-38 Pouvoir du maire – délégation du conseil municipal**

La loi 3DS (différenciation, décentralisation et simplification de l'action publique locale) permet au conseil municipal de déléguer au maire l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100€ (décret n°2023-523 du 29 juin 2023). Le maire rend compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil (état des créances admises en non-valeur et motifs d'admission).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité d'approuver** la délégation au maire, pour la durée du mandat de l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance d'un montant inférieur à un seuil de 100€.

### **Délib. n° 2023-39 Arbre de Noël 2023**

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention 2022 versée à la Coopérative Scolaire du Groupe Scolaire de La Roche en Brenil, pour l'organisation de l'arbre de Noël de l'école. Soit 90 élèves x 12€ = 1 080,00€

Cette subvention serait prélevée au compte 65748 du Budget 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité de donner son accord.**

### **Délib. n° 2023-40 Redevance RODOP 2023**

VU les modalités d'application du décret n° 2005-1676 du 27/12/2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public par France Télécom pour l'année 2023.

Cette redevance est établie sur la base des éléments du patrimoine de France Télécom occupant le domaine public de la commune et selon une grille tarifaire définie par décret ministériel.

Les tarifs de base sont les suivants: 40€/km aérien, 30€/km souterrain, 20€/m<sup>2</sup> d'emprise au sol à multiplier par le coefficient d'actualisation 1.5649 pour le calcul de la RODP 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de FIXER** les montants de la RODP à 1 498,21€ pour 2023.

### **Délib. n° 2023-41 AC provisoires 2023**

L'entreprise JRS a besoin davantage de place pour le stockage de bois. Actuellement la Communauté de Communes de Saulieu n'est pas d'accord pour déplacer l'entrée du site.

Si tel était le cas, un mur végétal et un espace utile suffisant seraient mis en place pour ne pas gêner les riverains.

M. PERREAU propose de réserver 6 à 7 mètres le long de la bande, en perpendiculaire. En cas d'accord, il faudra faire venir un géomètre.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée, à 10 voix pour et 1 abstention** de donner son accord de principe pour la vente des parcelles I 180, 81 et 80 à l'entreprise JRS.

**Délib. n° 2023-42 Création d'un poste d'adjoint administratif (centre de santé rochelais)**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif – secrétariat administratif au centre de santé rochelais suite à la non-reconduction du CDD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité** la création d'un emploi d'adjoint administratif – secrétariat administratif, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires (15/35<sup>e</sup>).

L'agent recruté aura pour fonctions d'assister l'équipe du Centre de Santé dans les démarches administratives et la comptabilité.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-2 du code général de la fonction publique (ancien 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux. Conformément à l'article L.713-1 du code général de la fonction publique (ancien article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par le Maire en tenant compte des éléments suivants : les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice et l'expérience de l'agent. Le Maire peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

**Délib. n° 2023-43 Prise en charge des frais SACEM pour la Boom d'Halloween du Comité de Parents d'Élèves de la Roche en Brenil**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité d'encourager la mobilisation et l'initiative du Comité de Parents d'élèves de la Roche en Brenil en prenant chaque année en charge la facture SACEM relative à l'organisation de la Boom d'Halloween.

**Délib. n° 2023-44 Augmentation 2024 des loyers Maison Charlotte**

Par un courrier en date du 17/11/2023 la direction clientèle d'ORVITIS nous informait que lors de son dernier Conseil

d'Administration en date du 23/10/2023 et après délibération, il a été décidé de limiter la révision annuelle des loyers 2024 à la revalorisation des aides au logement, soit une augmentation de 3,50%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité de pratiquer également cette augmentation sur les biens gérés via mandat de gestion.**

M. le Maire précise qu'il n'est pas satisfait de la gestion d'ORVITIS, pour autant, il n'y a pas d'agence immobilière sur le territoire qui souhaite s'occuper de la gestion de la Maison Charlotte.

**Délib. n° 2023-45 Rénovation des luminaires – Fond de concours SICECO**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être poursuivis. Ils concerneront cette année 32 luminaires, sur le secteur de Bierre en Morvan. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 25 068,25€ et la contribution de la commune est évaluée à 13 546,07€

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité:**

- de demander au SICECO la réalisation des travaux de rénovation des luminaires issus des commandes S et T ;
- d'accepter de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

**Délib. n° 2023-46 Constitution de provisions pour créances (article 681)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à main levée et à l'unanimité l'ouverture de crédit à l'article 681:

- Provision pour dépréciation des comptes de redevables (suite refus d'admissions en non-valeur) : 2 680,89€
- Dotations aux amortissements (erreur de chiffrage de l'amortissement de la 4e tranche de rénovation de l'EP) + 300€.

**QUESTIONS DIVERSES**

M. DE OLIVEIRA rappelle l'importance de trouver une solution au problème de chaleur excessive dans les classes de 1<sup>e</sup> étage à l'école. Il demande également si le nettoyage des grilles sous la passerelle du parc à sanglier est possible. M. le Maire l'informe qu'il a déjà contacté la Caisse des Dépôts et Consignations, propriétaire du lieu (M. ETIENNE) et qu'il ira constater si les travaux ont été réalisés.

M. DAL PIVA rappelle qu'il suit de près le projet de voie verte et que s'il n'a pu assister à la dernière réunion en visioconférence, il sera présent le 20 décembre à St Brisson. M. le Maire en profite pour informer l'assemblée que suite à ladite réunion du 7 décembre, toutes les Communautés de Communes concernées ont voté la suppression des voies (Avallon-Autun).

M. PERREAU évoque la formation problématique de nid de poules à Vernon, à proximité de la propriété CHOPARD. M. SIMONOT se rendra sur place pour constater les dégâts et proposer une solution.

Mme CANTALI signale la formation récurrente d'une plaque de verglas sur le pont de l'Argentalet (Clermont).

Les membres du Conseil Municipal ont distribué 128 colis de Noël à domicile et 12 colis de Noël aux personnes hospitalisées en EPAD.

*Nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.*

**NUMÉROS UTILES**

SECRÉTARIAT DE MAIRIE : 03 80 64 71 79

[mairiedelarocheenbrenil@orange.fr](mailto:mairiedelarocheenbrenil@orange.fr)

Plus d'informations ?

Le site internet [www.la-roche-en-brenil.fr](http://www.la-roche-en-brenil.fr)



La Roche-en-Brenil 21530



@MairiedelaRocheenBrenil

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ÉCOLE

03 80 64 72 06 / [CE.0211381M@AC-DIJON.FR](mailto:CE.0211381M@AC-DIJON.FR)

AGENCE POSTALE

03 80 64 82 49

LOCATION ORVITIS Maison Charlotte

T4 et T5 disponibles

0800 021 000 / [www.orvitis.fr](http://www.orvitis.fr)

Samu : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

IPNS



## Novembre

- Sam 2 : Boom d'Halloween**  
Comité des Parents d'Élèves
- Dim 10 : Bourse aux jouets**  
Moto Cross Rochelois
- Lun 11 : Cérémonie - Vin d'Honneur**  
UNC Amicale des Anciens Combattants /  
Municipalité
- Mer 13 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié
- Sam 16 : Repas dansant à thème**  
La Roche en Fête
- Sam 23 : Moules Frites**  
ESM foot

## Décembre

- Jeu 5 : Cérémonie pour les victimes de Guerre d'Afrique du Nord**  
UNC Amicale des Anciens Combattants /  
Municipalité
- Ven 6 : Téléthon**  
Municipalité et Associations Rocheloises
- Dim 8 : Marché de Noël**  
La Roche en Fête
- Mer 11 : Assemblée générale et Repas de Noël**  
Club de l'amitié
- Mar 31 : Réveillon**  
Société de chasse Mont Chauve

## Et à découvrir toute l'année :

- **Vélo Morvan Nature :**  
École de VTT tous les samedis en période scolaire de 9h30 à 11h30 au terrain de foot
- **Association Gym Anti-Rouille :**  
Lundi de 19h à 20h, Gym douce  
Jeudi de 19h15 à 20h15, Fitness  
(sauf juillet et Août) à la salle des Fêtes

- **Association Hôtel de la Gare, café associatif, yoga, bistro tricot, bistro couture et autres événements.**  
2, quartier de la Gare : Programmation au trimestre

- **Atelier Loisirs créatifs du Club de l'amitié**  
tous les mardis à partir de 14h00, deuxième étage de la mairie

- **Secours Catholique**  
troisième mercredi de chaque mois à partir de 15 heures (Salle des fêtes).



# Calendrier Des fêtes 2024

LA ROCHE EN BRENIL

Commune de la Roche en Brenil  
03 80 64 71 79  
mairiedelarocheenbrenil@orange.fr  
FB : @MairiedelaRocheenBrenil  
PanneauPocket : 21530

## Janvier

**Mer 10 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Ven 12 : Assemblée Générale**  
Les Vieilles Soupapes

**Sam 13 : Voeux du Maire**  
Municipalité

**Dim 14 : Galette des Rois**  
UNC Amicale des Anciens Combattants

**Sam 20 : Assemblée Générale**  
La Roche en Fête

**Sam 27 : Tartiflette**  
Comité des parents d'élèves

## Février

**Sam 3 : Fondue**  
La Roche en Fête

**Mar 13 : Carnaval de l'école,**  
Comité des Parents d'élèves

**Mer 14 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Ven 16 : Bal Trad**  
Hôtel de la Gare

**Sam 24 : Formation FFM**  
Moto Cross Rochelois

## Mars

**Sam 2 : Concours de belote**  
Société de chasse Mont Chauve

**Sam 9 : Loto**  
Moto Cross Rochelois

**Mer 13 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Ven 22 : Assemblée Générale**  
UNC Amicale des Anciens Combattants

## Avril

**Mer 10 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Dim 28 : Repas des Cheveux Blancs**  
Municipalité

## Mai

**Dim 5 : Course Moto-Cross**  
Moto cross Rochelois

**Mer 8 : Cérémonie**  
UNC Amicale des Anciens Combattants /  
Municipalité

**Dim 12 : Foire aux fleurs et aux Ânes**  
La Roche en Fête

**Mer 15 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Dim 19 : Loto spécial pouvoir d'achat**  
Société de chasse St Hubert Rocheloise

## Juin

**Dim 2 : Fête de la locomotion**  
Les Vieilles Soupapes

**Dim 9 : Repas à thème**  
Club de l'amitié

**Mer 12 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Dim 23 : Vide grenier**  
La Roche en Fête

**Dim 23 : Kermesse des enfants**  
Comité des Parents d'Élèves

## Juillet

**Dim 7 : La Granitic Rocheloise**  
Vélo Morvan Nature

**Mer 10 : Réunion mensuelle, Pique-nique**  
Club de l'amitié

**Dim 14 : Fête Nationale**  
Municipalité

**Sam 20 : Marche Gourmande**  
La Roche en Fête

## Août

**Jeu 15 : Méchoui à Pothénée**  
Société de Chasse Mont Chauve

## Septembre

**Dim 1 : Ride and Run,** Société de chasse  
Mont Chauve

**Sam 14 : Concours de pétanque**  
Société de chasse St Hubert Rocheloise

**Mer 11 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

## Octobre

**Sam 5 : Moules-frites**  
Les Vieilles Soupapes

**Dim 6 : Marche Octobre Rose**  
**Dim 6 : Championnat de Bourgogne-**

**Franche-Comté d'endurance Motocross**  
Moto Cross Rochelois

**Mer 9 : Réunion mensuelle**  
Club de l'amitié

**Sam 12 : Assemblée générale**  
Moto cross Rochelois

**Dim 20 : Repas St Boudin**  
Club de l'amitié